

# La mise en place du système de veille

**L'organisation de place** pour le week-end de fin d'année a deux objectifs : avertir une instance de décision en cas d'incident ; diffuser les informations utiles. Elle définit les communications que devront lui faire parvenir les établissements bancaires et les systèmes de place, ainsi que leur rythme, au cours de la période critique.

---

MICHEL SPIRI  
Président du groupe  
de suivi technique  
de place  
AFCEI  
Banque de France

---

---

ALAIN DEQUIER  
Correspondant  
An 2000  
au Secrétariat général  
Commission bancaire

---

**L**A PRÉPARATION AU PASSAGE à l'an 2000 a été un travail de longue haleine. Débutée pour beaucoup dès 1997 ou avant, cette préparation a été l'occasion de revoir tout le patrimoine informatique, puis électronique des entreprises. Des tests approfondis dans les établissements financiers, entre eux, et avec les systèmes interbancaires, ont été menés en 1999.

Bien que généralement concluants, ces tests n'ont pas constitué l'ultime étape de cette gigantesque opération de maintenance. En effet, une assurance de continuité de fonctionnement est exigée par la clientèle et par les investisseurs ou contreparties en France et à l'étranger. Des plans de continuité de l'activité ont donc été mis en place. Des scénarios de défaillance ont été imaginés, interdisant l'usage des systèmes informatiques de production, et des contournements ont été trouvés.

En supplément de toute cette préparation, une surveillance particulière sera mise en place pour suivre le redémarrage de l'activité au début 2000. S'il devait apparaître des incidents, il conviendrait d'en circonscrire très rapidement les effets. Sur ce point, les autorités en charge du bon fonctionnement du système financier pourraient, au besoin, avoir à intervenir.

DU JOINT Y2K COUNCIL...

Pour répondre à l'inquiétude qui s'est généralisée face au bogue de l'an 2000, il n'a pas suffi de travailler à son éradication, il a fallu aussi communiquer sur ce travail. Très tôt, des certificats de compatibilité ont été demandés ; ensuite, les efforts ont porté sur la définition et le suivi des plannings théoriques. Les autorités de surveillance ont travaillé ensemble pour rassembler de bonnes pratiques et des conseils (qui ont été formulés, en France, dans le Livre blanc sur le passage à l'an 2000 et l'Addendum sur les plans de continuité).

Un rôle moteur pour la préparation à l'an 2000 de tout le secteur financier international (établissements de crédit mais aussi gestionnaires de portefeuilles, bourses de valeurs et assurances) a été confié à un « Conseil Joint pour l'An 2000 » (*Joint Y2K Council*) présidé par un Gouverneur de la Réserve fédérale américaine et disposant d'un secrétariat à la Banque des règlements internationaux à Bâle. Une « *Task Force* » du Comité de Bâle pour la supervision bancaire à laquelle participe le secrétariat général de la Commission bancaire a contribué aux travaux du *Joint Council* ; elle a, par exemple, établi une liste de contacts dans plus de 100 pays et rédigé plusieurs documents lar-

gement diffusés à la profession. Ces travaux internationaux ont permis d'aborder cette question d'une manière homogène et de synchroniser les initiatives et les préparations.

#### ... AU GLOBAL 2000

Bien sûr, les établissements financiers eux-mêmes se sont intéressés à la préparation de leur profession. Un groupe informel, créé à l'initiative de quelques grandes banques internationales et dont le secrétariat est assuré par l'UBS à Zurich, a pris à cœur le problème et a motivé à la fois les établissements financiers mais aussi tous les fournisseurs de ressources qui doivent régulièrement faire état de leur préparation. Ce groupe, nommé «Global 2000», a, comme le *Joint Council*, organisé beaucoup de réunions de sensibilisation à travers le monde et a diffusé largement de la documentation sur Internet.

Les enquêtes régulières de «Global 2000» sur les états de préparation au niveau national ont été très mobilisatrices. Etayées par de véritables constats, les situations déclarées peuvent être considérées comme fiables ; la France est dans le peloton de tête des pays comparables en taille et niveau d'activité.

Ces observations des situations nationales ne vont pas s'interrompre à l'approche de l'échéance, bien au contraire, la curiosité de tous sera exacerbée au début de l'an 2000 et il conviendra de faire connaître le plus rapidement possible les situations nationales afin de maintenir la confiance dans les places financières à un moment jugé très délicat.

#### LA VEILLE AU PASSAGE DE L'AN 2000

La veille qui sera organisée aura donc deux finalités :

- avertir éventuellement une instance de décision pour contenir et réduire un problème ;
- rassembler des observations pour répondre à l'attente internationale de communication.

Une expérience précieuse a été acquise en France lors du basculement à l'euro au début 1999, qui a consisté à

suivre des jalons et à faire rapport sur les situations constatées, pour répondre aux mêmes questions.

Le suivi que des autorités de contrôle (en particulier le Secrétariat général de la Commission bancaire) ont pu faire tout au long de la préparation à l'an 2000 n'était pas organisé de la même manière. Outre un suivi sur pièces et sur place, des enquêtes exhaustives ont été menées tous les six mois et de très nombreux aspects ont été analysés et discutés avec les établissements. Un réseau de correspondants s'est naturellement créé entre les divers responsables an 2000.

La réflexion sur l'organisation du suivi pendant les quelques jours sensibles autour du 1<sup>er</sup> janvier 2000 a conduit à retrouver et à généraliser les choix faits pour l'euro.

#### CAPITALISER SUR L'EXPÉRIENCE DU PASSAGE À L'EURO

Pour rendre plus efficace la communication, un point central a été désigné qui sera le correspondant unique des établissements financiers quel que soit le domaine professionnel touché par un incident an 2000. A une liste «exhaustive» de correspondants spécialisés (superviseurs bancaires, gestionnaires des moyens de paiement, opérations de bourse) on a préféré, en effet, une structure financière unique, constituée d'une cellule de veille et de suivi et d'une instance de décision et de communication.

Très naturellement, cette cellule de veille et de suivi sera le prolongement et l'extension de l'équipe projet du Groupe de suivi technique (GST) qui a géré les tests de place. La cellule de veille et de suivi consolidera les informations recueillies au sein de tableaux de bord qui seront diffusés à l'ensemble de la communauté bancaire et financière, et elle établira, autant que de besoin, des contacts avec les superviseurs des systèmes ou marchés concernés (Banque de France, Commission bancaire, Commission des opérations de bourse, Direction du Tré-

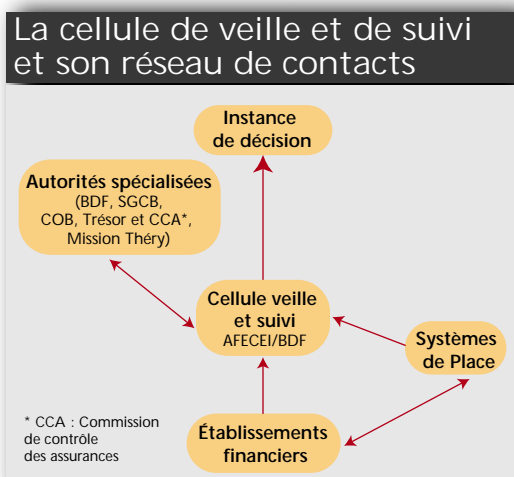
“ Ces observations des situations nationales ne vont pas s'interrompre à l'approche de l'échéance, bien au contraire. ”

...

...). De plus, toute alerte majeure communiquée à la cellule ou détectée par celle-ci sera transmise à l'instance de décision qui agira en conséquence. La cellule favorisera les échanges d'informations avec les instances comparables créées pour d'autres secteurs économiques (Mission Théry par exemple) et avec ses homologues à l'étranger (*encadré*).

#### QUE COMMUNIQUER ?

Les réflexions sur le contenu de la communication ont graduellement, mais très régulièrement, convergé vers une forme minimale. Un grand principe dans cette réflexion était de ne pas surcharger les établissements pendant une période où ils auront beaucoup à faire sur le terrain.



■ Pour les grands groupes bancaires et les systèmes de place critiques :

Pour pouvoir témoigner du bon déroulement des opérations, les grands établissements seront invités à confirmer que tout se passe comme prévu chez eux. Ils auront fixé leurs propres jalons et leurs périmètres de suivi, qui est souhaité le plus large possible (vision de

groupes incluant les implantations à l'étranger). En interne, il y aura certainement une multiplicité de «centres de commande» et une consolidation à la tête du groupe.

Évidemment, en interne les grands établissements qui auront mis en place un empilement de centre de commande sont libres de définir leur propre procédure d'«escalade» c'est-à-dire la nature des informations à remonter et la manière de le faire (imprimé, texte libre, rappel pour explication...).

La confirmation du bon avancement donnera un rapport de situation (ou «*status report*» dans le vocabulaire de réunions internationales) adressé à la cellule de veille et de suivi. A priori, en France, une douzaine de groupes auront à

faire ce rapport. Si leur périmètre interne de suivi est bien celui désiré, c'est plus de 80 % de l'activité financière qui sera suivie.

S'agissant des principaux systèmes de place, leurs gestionnaires informeront la cellule de veille et suivi du déroulement du passage sous forme de franchissements de jalons prédéfinis.

■ Pour l'ensemble des établissements de crédit :

L'ensemble des établissements aura aussi une obligation de communication. Il s'agira de faire connaître les situations dangereuses qui ne peuvent pas être surmontées. Ces exceptions (*exception report* dans le jargon international) relatives à des incidents pouvant provoquer un effet domino doivent être connues des autorités. Elles pourront alors juger d'une action correctrice à leur niveau (1).

Les incidents à signaler obligatoirement seront donc ceux qui n'auront pas trouvé de parade sous forme d'une mesure de contournement prédéfinie. Ces rapports sur incidents graves non maîtrisés peuvent bien sûr arriver à la cellule à tout moment, et ceci dès qu'elle sera en veille continue (le 31 décembre) jusqu'à ce que sa dispersion soit décidée. Ces obligations seront précisées dans une instruction de la Commission bancaire (à venir).

#### A QUEL MOMENT ?

■ Pour les grands groupes bancaires et les systèmes interbancaires critiques :

Pour ce qui concerne l'activité interne des établissements, celle particulièrement suivie par les superviseurs bancaires, un consensus international a été obtenu pour ne demander que trois rapports : à la fin de la période de tests de redémarrage donc le dimanche soir généralement ; au milieu de la première journée de travail, sauf exception le lundi midi ; à la suite des premiers traitements de nuit (*overnight process*) soit le mardi matin.

Ce nombre est un minimum, d'autres jalons présentent un intérêt, par exemple le contrôle de la bonne fin des travaux d'exploitation et de sauvegarde de l'année 1999. En France, l'autorité de contrôle en accord avec les grands éta-

blissements a opté pour cinq rapports.

Quant aux systèmes interbancaires critiques, ils signaleront à la cellule de veille et de suivi chaque franchissement de jalon.

■ Pour les autres établissements :

A tout moment, ces établissements auront la possibilité d'informer la cellule de veille et de suivi d'un incident majeur. La cellule de veille et de suivi fera immédiatement suivre cette information à l'instance de décision. Ces remontées d'information se feront de manière privilégiée par télécopie ou message Internet (2), la cellule de veille et suivi ou l'instance de décision prenant, si nécessaire, l'initiative d'un appel téléphonique pour obtenir des précisions.

#### LA COMMUNICATION PENDANT LE BASCULEMENT

Les informations qui pourront être utiles à la place seront diffusées par la cellule de veille et de suivi à l'ensemble de la communauté bancaire et financière dans la page An 2000 du serveur Internet de la Banque de France. La situation synthétique française sera communiquée au *Joint Council* qui entretiendra un serveur Internet pour rassembler les informations issues de 27 pays qui ont été invités à collaborer sur ce point (le *Joint Y2K Council* propose aux autorités de ces pays un ensemble de services appelé «Market Authorities Communication Services»).

Le Système européen des banques centrales suivra attentivement les systèmes dont il assure la gestion, comme le système Target, mais également le déroulement global du passage pour les différentes Banques centrales nationales.

L'instance de décision évoquée ci-avant pourra, au besoin, préparer, également, les éléments de communication nécessaires. ■

(1) Voir le communiqué de presse de la Cob du 15 juillet 1999.

(2) Les numéros et adresses seront communiqués en temps utile par les Associations professionnelles.